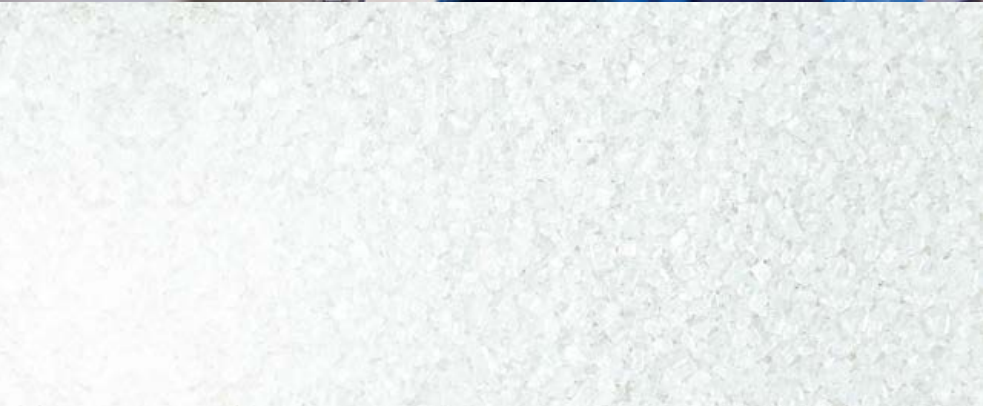




Charte éthique

GRUPE TEREOS



**L'ADHÉSION DE TOUS AUX VALEURS
DU GROUPE ET À CETTE CHARTE
CONTRIBUERA AUX SUCCÈS DE CHACUN
ET À LA RÉUSSITE DES PROJETS
DE TEREOS.**

VOIR LOIN, RESTER PROCHE

Tereos développe de nouveaux débouchés pour les matières premières agricoles afin d'apporter des réponses aux enjeux actuels, alimentaires, bien sûr, mais aussi énergétiques et environnementaux.

Ouverts aux changements du monde et aux opportunités qu'ils offrent, innovants, confiants et animés par un esprit entrepreneurial, nous contribuons à l'amélioration des pratiques culturales, nous optimisons nos process industriels, nous innovons afin de relever le défi de bien nourrir les populations aujourd'hui et demain. La manière d'atteindre cet objectif est aussi importante que le résultat lui-même. Dans tous les pays, dans tous les territoires où nous sommes implantés, notre ambition est d'affirmer notre rôle d'acteur responsable et d'agir au quotidien en ce sens.

Cette charte énonce les principes éthiques que doivent suivre les salariés de Tereos. Ils doivent nous guider au quotidien dans l'exercice de nos fonctions, dans nos prises de décisions, tout comme dans nos engagements en matière de Responsabilité d'entreprise. Conservez-la, consultez-la et, en cas d'interrogation face à la conduite à tenir, adressez-vous à votre responsable. L'adhésion de tous aux valeurs du Groupe et à cette charte contribuera aux succès de chacun et à la réussite des projets de Tereos.

Alexis Duval, Président du Directoire de Tereos

À PROPOS DE LA CHARTE ÉTHIQUE



OBJECTIFS DE LA CHARTE ÉTHIQUE

Elle affirme les principes éthiques du Groupe et exprime sa politique en matière d'éthique des affaires. Elle affirme les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner notre comportement au quotidien, nos prises de décisions.



QUI EST CONCERNÉ ?

Chaque salarié de Tereos et de ses filiales, dans quelque pays qu'il soit, doit connaître et respecter les principes de cette charte. Les managers et cadres du Groupe et de ses filiales s'engagent à les communiquer à leur équipe et à les sensibiliser à ces principes. Le respect de la charte éthique est repris dans le règlement intérieur de chacune des sociétés du groupe Tereos.



OÙ TROUVER LA CHARTE ?

La charte sera déclinée dans toutes les langues du Groupe et mise à disposition de l'ensemble des salariés du groupe Tereos et de ses filiales sous format papier et en ligne dans l'intranet.



COMMENT L'APPLIQUER ?

Interprétation et application

Si vous vous interrogez sur l'application ou l'interprétation de cette charte, nous vous invitons à prendre contact avec votre supérieur hiérarchique, un représentant du service ressources humaines ou juridique de votre pays ou de votre business unit. Toutes vos questions sont les bienvenues.

Devoir d'alerte

Chaque personne ayant connaissance de cette charte a un devoir d'alerte. Les comportements en contradiction avec les principes de cette charte et toute requête inacceptable du point de vue de l'éthique en général sont à signaler à votre supérieur hiérarchique, au service ressources humaines ou juridique de votre pays ou de votre business unit. Tereos s'engage à garder la stricte confidentialité quant à l'origine de l'alerte.

Mesures appropriées

Nous nous engageons à ce que toute préoccupation, exprimée de bonne foi, concernant des comportements inappropriés de la société, de l'un de ses collaborateurs ou d'un partenaire, soit examinée et à ce que les mesures appropriées soient prises.



FACE À UN DILEMME

Analyser

- Quels sont les faits ?
- Est-ce légal ?
- Est-ce en cohérence avec les principes éthiques et règles de conduite de Tereos ?

En parler

Partagez avec vos collègues, votre responsable ou un expert sur le sujet du dilemme (service juridique ou ressources humaines de votre BU, de votre région).

Questionner

Quels peuvent être les impacts sur nos activités (en matière de coût, qualité de nos produits, sécurité, etc.), sur notre environnement et sur nos parties prenantes ? La réputation de l'entreprise serait-elle ternie par cette pratique ?

RÈGLES DE CONDUITE

RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX EN VIGUEUR

Partout où nous sommes implantés, nous sommes déterminés à nous comporter en entreprise responsable, respectueuse de la personne humaine et des lois.

Le groupe Tereos et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent, quand la loi va au-delà des principes éthiques propres à Tereos, la loi s'applique.

Les managers et directeurs de Tereos doivent veiller à ce que les salariés et prestataires agissent en connaissance des lois applicables dans les régions où ils opèrent et en conformité avec les principes éthiques et règles de conduite de Tereos. Il leur revient de prévenir, identifier et remonter toute violation à la loi et aux principes énoncés dans cette charte.

Il appartient à chaque salarié de se renseigner sur les lois et règlements applicables à ses missions et de bien les respecter.

CONFIDENTIALITÉ ET DÉLIT D'INITIÉ

Toute personne ayant accès à des informations confidentielles, qui ne sont pas dans le domaine public, relatives au Groupe, à ses savoir-faire techniques et industriels, à des projets stratégiques, aux produits, aux études, aux contrats commerciaux ou encore aux données financières, doit s'abstenir de les divulguer ou d'en profiter à des fins personnelles.

Tout collaborateur qui disposerait, du fait de son activité professionnelle, d'une information confidentielle de nature à influencer le cours en Bourse des titres d'une société du Groupe, doit s'interdire de communiquer cette information, d'acheter ou de vendre les actions ou titres de la société concernée (ou de le faire via un tiers).

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts est la situation dans laquelle vos intérêts personnels (financiers ou autres) entrent en conflit avec les intérêts du groupe Tereos. Nous attendons de nos collaborateurs d'éviter ces situations qui peuvent altérer l'indépendance de jugement dans la conduite de vos missions.

En aucun cas vous ne devez accepter de cadeau ou d'invitation (pour vous ou un membre de votre famille) qui puisse altérer votre indépendance de jugement dans la conduite de vos missions.

CORRUPTION ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Quels que soient les pays où nous intervenons, nous sommes résolument opposés à toute forme de corruption avec quelque instance que ce soit, publique ou privée. De plus, nous devons nous assurer que nos activités ne servent pas à « blanchir » des fonds en provenance d'activités illicites.

Dans les relations entretenues avec nos différents partenaires et interlocuteurs, chacun des salariés doit être vigilant afin d'identifier toute situation assimilée à de la corruption afin de les gérer et de les éviter.

Tereos est opposé à l'octroi de tout avantage financier ou autre, dans le but d'obtenir une transaction commerciale, d'influencer une décision ou d'obtenir une quelconque faveur. Concrètement, toute transaction doit être tracée, justifiée et dûment enregistrée.

Aucun des collaborateurs ne doit accepter ou verser de pots-de-vin ou d'avantages de quelque nature que ce soit et est tenu de signaler immédiatement toute demande de ce type au service juridique du Groupe.

Nous refusons toute entente contraire à l'intégrité que nous devons à nos clients, à nos fournisseurs et à nos partenaires.

CONCURRENCE LOYALE

Nous sommes favorables à une compétition commerciale loyale, exercée par tous les acteurs du marché dans le cadre des réglementations du droit de la concurrence.

Nous veillons à un juste exercice de la compétition et chaque salarié est tenu de respecter les lois et règlements entourant le droit de la concurrence dans le pays où il exerce son activité.

Les principes de concurrence largement partagés par de nombreux pays sont notamment :

- il est illégal de s'entendre sur les prix avec des concurrents,
- il est illégal de s'entendre sur une répartition des clients avec des concurrents,
- il est illégal de partager des informations concernant les prix, les marges, les coûts, les conditions de ventes ou toute autre information susceptible d'avoir une influence sur la concurrence,
- il est illégal d'organiser le boycott d'un client ou d'un fournisseur,
- il est illégal de dénigrer un concurrent.



RESPECT DES SALARIÉS

Le groupe Tereos s'engage à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations unies.

Nous encourageons un climat d'ouverture, de respect et de confiance pour que chaque collaborateur se sente libre d'exprimer ses questions, ses idées et ses préoccupations. Au sein du groupe Tereos, chacun a droit au respect et à la dignité humaine.

Aucun comportement contraire à ce principe ne sera toléré, notamment toute forme de harcèlement moral ou sexuel. Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination en particulier fondée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales.

La sécurité de nos salariés est primordiale. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour assurer aux collaborateurs du groupe Tereos un environnement de travail ne mettant en danger ni leur santé, ni leur sécurité. La formation et la responsabilisation de chacun est un élément clé pour une sécurité maximale au travail.

Nous savons que nos collaborateurs représentent notre principal atout. Nous voulons donc les faire bénéficier d'un environnement de travail :

- permettant leur développement individuel,
- où la culture des pays est respectée,
- où la diversité est valorisée,
- où la vie privée est respectée,
- et où le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est pris en compte.



RESPECT DES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS ET DES PARTENAIRES

Les associés coopérateurs ont fait naître Tereos autour d'une vision long terme : valoriser les matières premières agricoles et contribuer au développement de produits alimentaires de qualité. Avec nos partenaires, ils participent au développement du Groupe. Tereos souhaite entretenir une relation de confiance avec ses associés coopérateurs et ses partenaires, pour cela, le Groupe s'engage à faire preuve de transparence dans ses rapports d'activité et toute communication qu'il produit et diffuse. L'entreprise tient compte, dans ses prises de décisions, du risque pour ses associés coopérateurs et de sa responsabilité vis-à-vis de ceux qui participent au financement de sa croissance.



RESPECT DE NOS FOURNISSEURS, DE NOS CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS

Tereos souhaite entretenir des relations solides, construites sur la confiance et l'excellence tant avec ses fournisseurs que ses clients et les consommateurs.

Avec nos fournisseurs

Tereos associe ses fournisseurs à ses engagements et les encourage à s'inscrire dans une démarche d'adhésion aux principes du développement durable. De plus, en tant que groupe coopératif, Tereos entretient une relation pérenne avec ses associés coopérateurs mais vise également l'établissement de liens de partenariat long terme avec l'ensemble de ses fournisseurs de matières premières.

Avec nos clients et les consommateurs

La satisfaction de nos clients dans la durée est gage de notre pérennité et de notre croissance. Attentif aux besoins de ses clients et des consommateurs, Tereos souhaite apporter une garantie globale autour de ses produits.

Cela s'entend par :

- une garantie sur l'origine des matières premières,
- une garantie sur la qualité et la sécurité des produits,
- une garantie sur les modes et les conditions de production.

Nous souhaitons communiquer de façon fiable, transparente et responsable sur nos produits.



RESPECT DES POPULATIONS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tereos a pour objectif de fournir une alimentation et des productions saines tout en progressant en matière de respect de l'environnement autour de ses implantations et en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

Dans nos projets, nous nous efforçons d'intégrer un objectif de meilleure prévention des risques en matière d'environnement et de sécurité.

Localement, nous tenons à informer notre voisinage des activités se déroulant dans nos établissements et de nos efforts pour minimiser les nuisances et impacts environnementaux. Tereos exprime le souci d'améliorer en permanence l'intégration de ses sites industriels dans le tissu social et économique local.

De plus, nous affirmons la zéro tolérance sur l'accaparement des terres (no land grabbing), cette politique étant valable dans toutes les régions où le groupe Tereos est implanté.

Pour cela, toute acquisition ou exploitation de terre de la part de Tereos, d'un fournisseur ou d'un partenaire d'affaires, doit préalablement avoir eu le consentement libre et éclairé des populations concernées.

Ceci doit se faire dans le respect des populations locales, de leurs traditions et coutumes, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Tereos / direction RSE

Tereos

Tour Lilleurope
11 parvis de Rotterdam
59777 Lille

Référence : Charte éthique Tereos
Date de mise à jour : janvier 2015